MEDINAT SANTE

CHOISISSEZ PARMI NOS 3 PRODUITS	Produit LEMON Sans limite d'âge	Produit SANTAL Sans limite d'âge	Produit NEROLI limite d'adhésion : 65 ans
HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE (1)			
Frais de séjour en milieu conventionné - **du lieu d'hospitalisation** -	**Frais réels**	**Frais réels**	**Frais réels**
Forfait hospitalier - **sans limitation de durée** -	Frais réels	Frais réels	Frais Réels
Frais de location TV*	OUI	OUI	OUI
Honoraires conventionnés par la S.S.	100 %	150 %	Frais Réels
Frais d'accompagnement d'enfants de moins de 18 ans	10 €/J	15 €/J	20 €/J
Tiers payant France entière	**OUI**	**OUI**	**OUI**
CHAMBRE PARTICULIERE	30 €	50 €	80 €
SOINS INOPINES A L'ETRANGER	100 %	125 %	150 %
SOINS MEDICAUX COURANTS			
Transport, SAMU, SMUR	100 %	150 %	200 %
Consultations, Visites généralistes et spécialistes,	100 %	150 %	200 %
Analyses, Radiologie, Infirmières, Appareillages, Prothèses,	100 %	150 %	200 %
Autres soins médicaux courants.	100 %	150 %	200 %
ACTES MEDECINE NATURELLE (2)			
Conseil en hygiène alimentaire, Phyto-minéralogie, Kinélogie, Actinologie, Réflexologie, Magnétologie, Psychologie, Pneumologie, Hydrologie, Techniques manipulatives.	70 % des Frais Réels	80 % des Frais Réels	80 % des Frais Réels
GARANTIES RENFORCEES (3) (FORFAIT MALADIES REDOUTEES)			
Aide supplémentaire immédiate (voir explications ci-contre)	250 €	500 €	750 €
PHARMACIE (Allopathique et Homéopathique)			
Prise en charge par la S.S.	100 %	100 %	100 %
PHARMACIE PRESCRITE NON REMBOURSEE PAR LE RO (4)			
(Complément alimentaire, huiles essentielles...)	70 %	70 %	70 %
OPTIQUE (par an et par bénéficiaire) (5) **(sans délai d'attente)**			
Verres, montures, lentilles acceptées montant maximum	60 €	175 €	250 €
Forfait traitement de la myopie au laser montant maximum	100 €	150 €	200 €
+ Tiers Payant chez plus de 6000 opticiens	**OUI**	**OUI**	**OUI**
DENTAIRE (par an et par bénéficiaire) (5) **(sans délai d'attente)**			
Soins dentaires acceptés par la S.S.	125 %	150 %	200 %
Prothèses dentaires acceptées par la S.S.	125 %	150 %	200 %
Orthodontie acceptée par la S.S.	100 %	150 %	200 %
Renfort Fidélité dès la 4ème année	+ 50 %	+ 50 %	+ 50 %
Plafond**/an/assuré 1ère et 2ème année	-	600 €	800 €
3ème année et suivantes	-	1 200 €	1 500 €
(**pas de plafond sur les soins dentaires)			
MATERNITE OU ADOPTION (6) **(sans délai d'attente)**			
Chambre seule	30 €/J	50 €/J	80 €/J
Prime de naissance	100 €	200 €	300 €
INDIVIDUELLE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE			
Décès accident : 1 525 € IPT : 10 000 €	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE
IPP Acc. ou maladies infantiles graves : 10 000 €			
OBSEQUES (jusqu'à 65 ans)	150 €	300 €	450 €
ACTES DE PREVENTION			
Totalité des actes prévus par la législation	100 %	100 %	100 %
ASSISTANCE ET SERVICES			
Cures thermales acceptées par la S.S.	100 €	200 €	300 €
Rattrapage scolaire	1 525 €	1 525 €	1 525 €
Assistance médicale 24 h/24	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE

*Les garanties ci-dessus sont exprimées en pourcentage du tarif de base de remboursement de la S.S. Elles s'entendent sous déduction du remboursement du régime obligatoire sauf pour les forfaits. *Les frais de location de TV (5 €/J, maxi 153 €/an) ne sont garantis que pour les hospitalisations **médicales et chirurgicales** supérieures à 24 H (toutes autres disciplines sont exclues). (1) Les frais de séjours et honoraires en hospitalisation médicale et chirurgicale sont garantis en frais réels limités à 400% du tarif de base du remboursement de la S.S. en secteur conventionné. Ils sont limités à 200 % en secteur non conventionné. Ils sont limités à 100 % les 3 premiers mois, si le ou les assuré(s) ne bénéficiai(ent) pas de garanties égales ou supérieures lors de la souscription (sauf accident). Ils sont limités à 100% et à 60 jours pour les disciplines autres que médicales et chirurgicales (soins de suite, maisons de repos et assimilés) à l'exception des disciplines exclues (voir conditions générales REPCG2010). (2) Les praticiens doivent délivrer des factures sur papier en-tête imprimé et être inscrit sur la liste MEDINAT. Le remboursement maximum est de 120 €/an/personne/produit Lemon, 200 €/an/personne/produit Santal et 300 €/an/personne/produit Neroli. (3) La garantie diminue de moitié à 60 ans et cesse à 65 ans. (4) Le remboursement maximum par an et par personne est de 100 € pour le produit Lemon, 150 € pour le produit Santal et 200 € pour le produit Neroli. (5) Les prescriptions médicales doivent être postérieures à la date d'effet de l'adhésion. (6) Si la maman est garantie au contrat et l'enfant inscrit.*

Les forfaits et les plafonds s'entendent par année d'adhésion.

Distribution exclusive

Cabinet AXISALIANS

Assureur Conseils

11 rue de Courtalin

Batiment B ● Magny le Hongre

77703 MARNE-LA-VALLEE Cedex 4

Tél : 01 60 42 72 72 ● Fax : 01 60 42 69 80

VOTRE DEVIS PERSONNALISE au

M., Mme, Melle : Age retenu :

Ville : Nbre de personnes garantie :

COTISATION TTC / MOIS € € €

Cette notice n'a qu'une valeur explicative. Seuls votre bulletin d'adhésion et les conditions générales qui y sont annexées font loi entre les parties